



CLASSIQUES
GARNIER

« Vie de la Société », *Bulletin de la Société des amis de Montaigne Série III*, n° 4,
1957 – 4, p. 2-4

DOI : [10.48611/isbn.978-2-406-12411-5.p.0006](https://doi.org/10.48611/isbn.978-2-406-12411-5.p.0006)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 1957. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

Vie de la Société

Assemblée générale du samedi 7 décembre 1957.

L'Assemblée générale statutaire se réunit au siège de la Société, 232, boulevard Saint-Germain, Paris-7^e, dans le salon de M. Guichard, secrétaire-archiviste. Après une séance du bureau, l'assemblée générale, sous la présidence de M. Maurice Rat, est ouverte. Le vice-président P. Michel lit le rapport moral. La Société des Amis de Montaigne a affirmé sa vitalité au cours de l'exercice 1957 par plusieurs réunions de travail, la rédaction de 4 bulletins et l'organisation à Bordeaux et à Montaigne des fêtes du quadricentenaire de la rencontre de Montaigne et de La Boétie. La diffusion du Bulletin en France et dans le monde est de plus en plus large, et le bienveillant appui de la Direction des Lettres est une précieuse aide morale et matérielle. Le secrétaire-trésorier M. S. Sichére lit ensuite le rapport financier, qui montre l'équilibre de la société, compte tenu de l'appui du Ministère de l'Éducation Nationale et d'organismes bordelais. Il est à souhaiter que cette aide financière soit accrue si possible ou complétée par d'autres organismes, comme le C.N.R.S., de façon que le nombre et le volume des Bulletins maintiennent leur progression. Pour éviter les incidences de hausse des tarifs, la cotisation annuelle est portée à 600 fr. Les rapports moraux et financiers étant approuvés à l'unanimité, il est procédé à la réélection du Bureau pour deux ans, conformément aux statuts. Le Bureau actuel est réélu à l'unanimité.

Le Président Maurice Rat remercie les sociétaires et salue parmi les nouveaux membres présents, M. Verdun L. Saulnier, professeur à la Sorbonne, spécialiste du xvi^e siècle, dont l'entrée parmi nous est bienvenue. Il fait part d'un ingénieux projet de montage des discours et des cérémonies de Bordeaux et Montaigne, réalisé par l'actif président du groupe de Bordeaux, M. Palassie, et qui pourra être présenté lors d'une prochaine séance.

Séance de travail du 7 décembre 1957. — La parole est donnée à M. Roger Trinquet, vice-président de la Société, pour sa communication : *Les débuts humiliés de Montaigne au Parlement de Bordeaux.*

Avant d'aborder les *Débuts humiliés de Montaigne au Parlement de Bordeaux*, objet de sa communication, M. Roger Trinquet croit bon de poser, sur la jeunesse du philosophe, quelques questions auxquelles, selon lui, des réponses satisfaisantes n'ont pas été apportées. Était-il normal que Montaigne, fils aîné d'un gentilhomme d'épée, fût orienté vers la magistrature? Cette carrière fut-elle envisagée dès l'origine, par Pierre Eyquem pour son fils? Enfin Michel reçut-il une formation

juridique approfondie, à Toulouse ou ailleurs ? Pour sa part, M. Trinquet inclinait à penser que le futur auteur des *Essais* suivit — à Paris notamment — un programme d'études beaucoup plus libre et varié (lettres anciennes, poésie, histoire, philosophie, voire théologie et médecine), écoutant les leçons des Lecteurs royaux (Turnèbe, Sylvius), fréquentant — grâce aux relations de son père — la Cour et les milieux lettrés. Le temps passant et le jeune homme — d'humeur assez gaillante, par ailleurs — ne semblant s'imposer ni comme courtisan ni comme humaniste, il est fort possible que M. de Montaigne ait craint, non certes « qu'il fit mal », mais « qu'il ne fit rien »... Ne serait-ce pas alors que — pour mettre dans sa vie un peu de discipline — ce bon père aurait songé à le placer dans la Cour des Aides de Périgueux, au moment où cette Cour allait être incorporée au Parlement de Bordeaux (1556-1557).

Mais les conseillers bordelais, outrés de devoir partager leurs épicés avec les nouveaux venus, mirent toute la mauvaise grâce possible dans l'accueil qu'ils réservèrent aux malheureux périgourdiens, devenus « conseillers des Requête » à Bordeaux. Pendant quatre longues années, ce ne furent pour ces derniers que rebuffades, affronts, dénis de justice... On leur refuse une salle convenable pour tenir leurs séances, des bougies pour s'éclairer, on les évince de la buvette de MM. les Conseillers, lesquels ne veulent pas non plus recevoir ces parias dans leurs séances plénières et leur disputent âprement le maigre domaine où leur compétence devait s'exercer. Plusieurs textes nous montrent que Montaigne ne subit pas impavide ces tracasseries imméritées et qu'il s'associa plus d'une fois aux revendications indignées de ses collègues. Cette situation ne pouvait durer : en 1561, un édit royal obligea les farouches parlementaires bordelais à accepter, sans ruser davantage, cette assimilation pure et simple qu'ils redoutaient tant. L'ère des humiliations allait-elle prendre fin ? Pas encore, hélas. Avant d'être admis au serment, il fallut que chacun des anciens conseillers de la Cour des Aides déclarât — comme s'il se fût agi d'une tare ! — les parentés qui le liaient aux autres membres du Parlement : Michel, qui en possédait plus que les autres, confessa toutes ces alliances, non sans quelque ironie. Le lendemain, un conseiller, reçu deux ans après l'arrivée des Périgourdiens, Sarran de Lalanne, prétendit, contre toute équité, devancer Montaigne et ses amis. Chargé de défendre une cause aussi juste, Michel échoua, mais ses compagnons et lui ne se tinrent pas pour battus, et l'affaire eut des rebondissements qui expliqueraient certains déplacements de Montaigne dont le vrai motif était resté inexpliqué.

Tout cela était bien mesquin, bien petit. On peut se demander si Montaigne — malgré son désir évident de complaire au « meilleur père qui fut oncques » — aurait eu la patience d'endurer jusqu'au bout cette période bien ingrate, s'il n'avait trouvé, au Parlement, le soutien et les encouragements de son oncle Raymond Eyquem, conseiller à la Grand'Chambre, dont la compétence dès longtemps reconnue était employée en de nombreuses missions au cours desquelles il se fit souvent accompagner de son neveu. Eût-il gardé sa charge, surtout, s'il n'avait pas, sur les bancs mêmes du sinistre palais de l'Ombrière, rencontré l'incomparable Etienne de La Boétie.

En définitive, ces disgrâces diverses ont-elles « marqué » Montaigne ? Il semble heureusement que non. Il est très possible, par contre, qu'elles aient nourri, au fond de son inconscient, un salutaire désir de revanche.

Sur le plan de la simple vanité, n'est-ce pas cette humiliation de robin, toujours rejeté dans les limbes de la Cour des Requêtes par ces conseillers aussi superbes que vindicatifs, qui le lancera dans ces recherches de prestige qui nous font sourire aujourd'hui. Mais sur un plan plus élevé, ne peut-on pas croire également que c'est peut-être, en partie, cet appétit de revanche qui a inspiré au parlementaire d'abord méprisé, ensuite méconnu, le désir de manifester avec éclat la profonde supériorité interne dont il éprouvait l'évidence. Dans ce cas, les *Essais* seraient, pour une part non négligeable, la revanche tardive, mais éclatante, du jeune magistrat dont les collègues sans clairvoyance n'auraient pas en vain fustigé l'amour-propre.

La conférence de M. Roger Trinquet, chaleureusement applaudie, donne lieu à une intervention de M. Maurice Rat, qui en souligne l'intérêt et l'attrait et fait diverses remarques sur les études juridiques de Montaigne.

La séance est levée à 19 heures. S'étaient excusés de n'y pouvoir assister : M^{me} Marquigny, la marquise de Noailles, le D^r L. Chauvois, le contre-amiral Galleret, le général Gambier, M. Jean Marchand, le D^r Pottière-Sperry.